

**RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2015

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Monsieur André LABARTHE,
Monsieur Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Monsieur Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Monsieur André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Monsieur Francis MARQUES, Monsieur Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Monsieur Didier CASTERES donne pouvoir à Monsieur Daniel LACRAMPE,
Madame Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à Monsieur Gérard ROSENTHAL,
Madame Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Madame Henriette BONNET.

❧❧❧

**26 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR SIGNALISATIONS
HORIZONTALE ET VERTICALE**

Monsieur Daniel LACRAMPE expose que la Communauté de Communes du Piémont Oloronais a proposé à la commune d'Oloron Sainte-Marie de participer à un nouveau groupement des commandes concernant le domaine des travaux de signalisation horizontale et des fournitures de signalisation verticale, pour réaliser des économies d'échelle.

REÇU

Y participeraient la CCPO et les communes le souhaitant.

le -9 OCT. 2015

La commune d'Oloron Sainte-Marie souhaite s'engager dans cette démarche avec la CCPO, lui permettant ainsi de bénéficier de l'expérience de ses services.

SOUS-PRÉFECTURE
D'OLORON-SAINTE-MARIE

Dans le cadre de cette procédure, l'article 8 du Code des Marchés Publics prévoit :

- La signature d'une convention constitutive de groupement,
- La désignation d'un coordonnateur : La Communauté de Communes du Piémont Oloronais,
- Si nécessaire, la création d'une commission d'appel d'offres. Notre représentant pourra être M. Gérard ROSENTHAL, la commission étant présidée par le représentant du coordonnateur.

.../...

- Chaque membre du groupement signera son propre marché avec le prestataire retenu.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les procédures administratives nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fermeture de signalisations horizontale et verticale,
- **DESIGNE** Monsieur Gérard ROSENTHAL, Membre de la Commission d'Appel d'Offres, si nécessaire.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 05 octobre 2015.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 10/ 10/ 2015

LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH